

INSCRIPTION



2025 - 2026

TARIF ANNUEL



2025 - 2026

Mail : aapc94430@yahoo.com

Tél : 07 43 35 46 62 Site : ateliers-arts-plastiques-chennevieres.fr

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tél. : Port :

E-mail :

En remplissant ce document, vous acceptez que l'association conserve vos données personnelles pour sa gestion interne et pour vous contacter. Vous pouvez à tout moment faire modifier ou supprimer ces données en contactant le bureau de l'association.

CHOIX DES HORAIRES (un seul créneau au tarif annuel)

Ateliers Dirigés & Combinés tous niveaux*

Reprise des cours : le 16 septembre 2025

☐

Mardi matin : 9 h à 12 h 30

☐

Mardi soir en alternance (en fonction du professeur)
18 h 30 à 22 h ou 19 h 15 à 22 h 15



www.ateliers-arts-plastiques-chennevieres.fr
nbrique : actualité/agenda

Ateliers Dirigés tous niveaux*

Reprise des cours : le 15 septembre 2025

☐

Lundi soir : 19 h à 22 h

Reprise des cours : le 18 septembre 2025

☐

Jeudi matin : 9 h à 12 h

☐

Jeudi soir : 18 h à 21 h

Cours du mardi :
ateliers dirigés
en alternance
par Véronique
et Laurence

Cours du lundi
et jeudi :
ateliers dirigés
par Muriel

Les cours ont lieu à la MAISON DES ASSOCIATIONS
36, RUE DES FUSILLES DE CHATEAUBRIAND - 94430 CHENNEVIERES

TARIFS ATELIERS ADULTES

Adhésion annuelle* (Canavérois : 30 € - Hors Communes : 40 €)

TARIFS SANS ADHÉSION	TARIFS ADHÉSION INCLUSE	
	CANAVÉROIS	HORS COMMUNE
Ateliers libres :	60 €	60 €
ATELIERS COMBINÉ LAURENCE - VERONIQUE MARDI MATIN + ateliers libres :	273 €	303 € 313 €
ATELIERS COMBINÉ LAURENCE-VÉRONIQUE MARDI SOIR + ateliers libres :	273 €	303 € 313 €
ATELIERS DIRIGES MURIEL LUNDI SOIR, JEUDI MATIN OU JEUDI SOIR + ateliers libres :	273 €	303 € 313 €

L'adhésion à l'association est annuelle, elle donne accès à tous les ateliers ou stages de la saison de septembre à juin aux tarifs indiqués. Une remise de 10% est appliquée sur le montant de l'activité (hors adhésion) dans les cas suivants :
- 2^{ème} activité suivie par une même personne,
- activité suivie par un membre de la famille d'un(e) adhérent(e) déjà inscrit(e).

Pour que l'inscription soit valide, le règlement doit être effectué intégralement par chèque à l'ordre de « A.A.P.C. ». En cas de paiement en 3 fois, les trois chèques sont déposés dès l'inscription : le 1^{er} chèque sera remis en banque en octobre, le 2^{ème} en janvier et le 3^{ème} en avril de la saison concernée.

Remise sur l'activité la moins chère

1^{er} chèque : 2^o chèque : 3^e chèque :

« J'ai bien pris connaissance du règlement, je m'engage à le respecter »

A Chennevières, le

Signature :